

**PROCES-VERBAL
DU 13 DECEMBRE 2022**

Présent-e-s

M. Félicien MAZZOLA, Président
M. Martin BARCELLINI, Vice-Président
M. Paul EUGSTER
M. Nicolas FOURNIER
M. Xavier FRANCEY
M. Vincent FRIOT
M. Quentin KNIGHT
M. Jean-Claude KORMANN
M. Christian MARTI
M. Pierre-Alain MOTTIER
Mme Julie PERADOTTO
M. Frédéric REVERCHON
Mme Nicole ROEHRICH
M. Christian RUPP
Mme Floriane SCHMIDT
Mme Yvette TORNARE
M. Vincent TOURNIER

Excusé-e-s

Mme Aline JOLIAT SAULNIER
Mme Isabelle STOFFEL

Conseil administratif

Mme Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO, Maire
Mme Elisabeth GABUS-THORENS, Conseillère administrative
Mme Elisabeth ULDRY FROSSARD, Conseillère administrative

Verbaliste

Mme Janine BELAHBIB-DEGEN

Assiste

Mme Soheila KHAGHANI, Co-Secrétaire générale

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022
3. Communications du bureau
4. Communications des commissions
5. Communications du Conseil administratif
6. P DM 941 – Désaffectation de la parcelle N°11'760 du domaine public communal en domaine privé communal et création d'une servitude de construction
7. P DM 942 – Crédit d'investissement complémentaire de CHF 65'000.- TTC destiné à la mise à jour du Plan directeur communal
8. P DM 943 – Crédit d'investissement de CHF 35'000.- TTC destiné à la réalisation du Plan directeur des chemins pour piétons
9. DM 934 – Crédit d'investissement de CHF 404'000.- TTC pour l'adaptation des sources de l'éclairage public communal
10. M 193 – Promotion économique et accueil des entreprises à Confignon
11. R 205 – Une solution à court terme pour Une fois un cirque
12. Questions
13. Propositions individuelles et divers

Le **Président** ouvre la séance du 13 décembre 2022, il souhaite la bienvenue à tous et informe que **Mmes Joliat et Stoffel** sont excusées et que **Mme Peradotto, MM. Francey et Tournier** auront un peu de retard.

1. Approbation de l'ordre du jour

Le **Président** propose de voter l'OJ.

L'OJ est approuvé à l'unanimité des présents.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2022

Le PV est approuvé à l'unanimité des 13 membres présents.

3. Communications du bureau

M. Mazzola transmet les informations suivantes :

- CMNet : notes du Bureau du CM, à savoir la possibilité de suivre les décisions importantes comme cela se fait dans d'autres commissions.
- Horaires des commissions : réponses au sondage envoyé. Pas de volonté d'ouvrir un jour supplémentaire, préférence générale pour le mardi et pour l'horaire de 20H30. En conséquence, le Bureau a décidé de ne pas changer les horaires de commissions. La question de réunir un même jour les 2 commissions du dicastère de Mme Uldry Frossard sera reprise plus tard.
- PV des CM : pour rappel, les modifications se font en séance, avec la volonté de s'en tenir aux éléments de fond et non de forme, rappelant qu'il ne s'agit pas de verbatims. Si des oppositions se manifestent aux modifications du PV, le président indique qu'il les mettra aux voix.
- Suivi des objets du CM : seule la motion 184 de la CDEE-plantation d'arbres aux Cherpines n'a pas encore été traitée. En outre, une demande à l'administration de pouvoir disposer d'un tableau des suspens en Excel est aussi en attente.

4. Communications des commissions

► Commission finances, administration et sécurité (CFAS)

M. Mazzola, en remplacement de **M. Francey**, informe que la commission s'est réunie le 28 novembre pour traiter de la motion 193 Promotion économique et a fait un point d'information sur la situation RH de l'administration, avec les départs et arrivées dans l'administration.

► Commission aménagement et mobilité (CAM)

M. Mazzola informe que la commission s'est réunie le 28 novembre pour traiter de la motion 202, transformée en résolution R 205 relative au cirque et qui sera traitée en fin d'OJ. Puis, la stratégie zone villa a été traitée sous l'angle des critères pour cette zone et sur le fait d'appliquer des dérogations de densité aux demandes d'autorisations de construire. La discussion est ouverte. Enfin, la R197 Tennis-club a également été discutée avec la volonté de prendre du recul pour réfléchir à la place des installations sportives dans le nouveau quartier du Vuillonnex. Finalement, un point de situation plus général sur les futurs quartiers du Vuillonnex et des Cherpines, et leur planning.

► Commission durabilité, énergie et environnement (CDEE)

M. Reverchon informe que la commission s'est réunie le 22 novembre conjointement avec la CCE pour étudier la DM 934 traitant de l'éclairage public communal. Par ailleurs, la CDEE a décidé de se réunir le 10 janvier pour discuter des Cherpines, et aussi d'organiser un événement fin février autour d'une plantation d'arbres à proximité de la salle communale. Les informations suivront.

► **Commission constructions et équipements (CCE)**

M. Kormann informe que la commission s'est réunie le 22 novembre pour étudier la délibération 934 traitant de l'adaptation des sources d'éclairage public conjointement avec la CDEE. Puis, en 2^e partie de séance, nous avons discuté des objets de communication relatifs à différents chantiers, travaux et délibérations, mais rien de neuf à annoncer. Il ajoute que ces points sont traités dans le PV de commission. Les travaux de la dépendance de la Mairie avancent bien, les promenades thématiques ont fait l'objet de retours de soumission qui ont suscité des réflexions sur la partie génie civil en lien avec le plan Ertec (planification de l'entretien des routes).

► **Commission de la culture et communication (CCC)**

Mme Tornare informe que la commission ne s'est pas réunie.

► **Commission sociale, sport, santé et vie associative (CSSV)**

M. Fournier informe que la commission s'est réunie le 21 novembre et a attribué la 2^e tranche de subventions pour les projets en Suisse et à l'étranger. Un montant fixe pour la fédération genevoise de coopération, ainsi que pour des projets à l'étranger et en soutien à des associations suisses pour différents projets. Elle a également discuté des promotions citoyennes qui ont connu un important succès avec un public très intergénérationnel. Le bilan étant très positif, comme chaque année.

Un bilan du kilomètre lancé de Confignon (l'un des projets lauréats du concours d'idées) a également été fait, extrêmement positif tant pour la participation des associations à l'organisation, que pour la participation du public pour ce concept intéressant permettant de relier Cressy au village. Puis la commission s'est penchée sur la Motion 202 proposant de céder un terrain aux Cherpines pour le cirque et pour examiner l'urgence de traiter cette motion. A la majorité, il a été décidé que cette motion pouvait attendre quelques semaines. Finalement, le Tennis-club a été entendu pour la Résolution 197 et une représentante a été entendue pour informer des activités déployées par le club. Des précisions ont été demandées par la commission, notamment sur la participation des Confignonnais à celles-ci.

► **Fondation de la petite enfance (FPE)**

Mme Gabus-Thorens informe que la Fondation s'est réunie en Bureau le 11 novembre pour traiter du problème des absences maladie et maternité, sources de problèmes pour l'encadrement.

► **Fondation du logement (FL)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Conseil s'est réuni le 22 novembre pour les affaires courantes.

► **Fonds de mise en valeur des bâtiments et espaces publics (FMV)**

Mme Gabus-Thorens informe que le FMV ne s'est pas réuni.

► **Fondation des Evaux (FE)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Bureau s'est réuni le 6 décembre et a reçu les représentants de l'Hospice général et du département de la cohésion sociale. La mise à disposition d'un dortoir au sein du centre sportif avait été acceptée au vu de la vague migratoire actuelle. Cette solution est provisoire jusqu'au mois de février. Puis les affaires courantes avec notamment un point RH a été fait. Elle rappelle que depuis le 1^{er} décembre, une nouvelle gérance a commencé et un point d'information a eu lieu sur le résultat de l'appel à projets pour le jardin potager.

► **Groupement intercommunal de voirie (CIV)**

Mme von Gunten-Dal Busco informe que le Conseil s'est réuni le 25 novembre sur le site du CIV pour un point sur les projets de mutualisation.

5. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme von Gunten-Dal Busco

Mme von Gunten-Dal Busco communique les éléments suivants :

- COPIL du tram 15 du 17 novembre : un point sur le planning a été fait avec la mise en service du tronçon Palettes-ZIPLO prévue pour fin 2023. Quant au 2e tronçon ZIPLO-France, il fait l'objet d'oppositions pouvant entraîner du retard sur la livraison de celui-ci. Des nouveautés TPG ont été communiquées à horizon 2024, avec modifications des lignes de bus.
- COPIL de la voie verte du 24 novembre : l'avancement de l'avant-projet, la gouvernance, le financement et le planning étaient à l'ordre du jour. Début des travaux prévu pour fin 2026.

Communications de Mme Uldry Frossard

Mme Uldry Frossard informe :

- Couverture de l'autoroute : une rencontre avec l'Office fédéral des routes a eu lieu, avec les services techniques pour l'installation du chantier. L'OFROU a indiqué à cette occasion que des études de faisabilité pour une couverture partielle ont été lancées ; couverture prolongeant l'entrée nord de la trémie et une autre prolongeant l'entrée sud, et une couverture partielle au niveau du futur quartier des Cherpines. Le CA rencontrera l'OFROU pour échanger sur ces différents sujets.
- Chemin de Chaumont : l'OCT a pris l'initiative, en accord avec la Commune, de demander la mise en œuvre d'une piste cyclable unidirectionnelle sur le trottoir du chemin de Chaumont. Un arrêté de circulation a été publié début novembre et la Commune entreprendra le marquage au début 2023, selon les conditions météorologiques.
- GD Cherpines SA : l'AG s'est tenue à Confignon le 9 décembre. Un des promoteurs a proposé de réunir les opérateurs, le Canton, les communes et les associations, pour engager une discussion sur le PLQ Cherpines. Le département n'y est pas opposé en parallèle aux réflexions sur le PLQ d'ensemble. Les membres de GD Cherpines SA ont donné mandat au Conseil d'administration de travailler sur cette idée et de proposer une gouvernance. Le CA se réunira déjà ce vendredi 16 décembre.
- Sécurité : les magistrats des communes en charge de la sécurité se sont réunis en commission de l'ACG le jeudi 8 décembre. Depuis le 7 septembre, le dispositif d'organisation en cas de catastrophe et situation exceptionnelle ORCA est en veille. Il a été demandé aux communes de mettre en place des points de rencontre d'urgence, permettant de réunir la population en cas de crise majeure. Le commandant des compagnies SIS a sollicité, en cas de coupures d'électricité ou de réseau de communications (et dans le but de pouvoir transmettre les demandes de secours), d'organiser des points de rencontre d'urgence par les sapeurs-pompiers, en caserne ou sur alarme, pour les 6 premières heures. Au-delà, des points de rencontre seront organisés par la protection civile dans des lieux plus adaptés pour recueillir les personnes en difficulté. Pour Confignon, le point de rencontre sera organisé à la salle communale, directement rattaché au poste de commandement et aux abris publics.
- RH : la personne retenue pour le poste d'ingénieur civil a renoncé et le mandataire en charge du recrutement a relancé la recherche, une annonce sera publiée début janvier. Deux autres postes sont

au concours : un-e spécialiste RH à 60% et un-e assistant-e de direction en CDD , à 50% pour une durée d'un an. Ces postes sont inscrits au budget 2023.

- Logement du centre communal : l'appartement de la commune a été attribué. La locataire entrera au 1^{er} janvier 2023, il s'agit d'une employée de la crèche.

Communications de Mme Gabus-Thorens

Mme Gabus-Thorens informe :

- Décorations de Noël : crèche, écoles, parascolaire, ont été sollicités pour Confignon et Cressy et ces décorations ont été confectionnées avec du matériel de récupération à travers un projet collectif, piloté par la Commune.

- Arbre de Noël : 20 décembre, 18H30, avec stands des associations communales et soirée festive prévue sur le parvis de la salle communale.

- Culture & communication : une dictée publique a rencontré un beau succès et un concert à l'église a mis un point final à notre programme culturel pour 2022. Reprise l'an prochain avec Antigél.

- Concours de photos « Confignon aujourd'hui, Confignon hier » : une nouvelle photo est publiée chaque semaine sur le site de la Commune et elle encourage tout le monde à participer.

- Promenades thématiques : recherche de fonds. La fondation Wilsdorf a accepté de verser CHF 30'000.- et la Fondation Teamco, avec l'aide de l'association Mémoire de Confignon, a versé CHF 50'000.-. Enfin, la Fondation Gelbert a versé CHF 15'000.- et le fonds intercommunal pour le développement urbain CHF 43'200.- pour un total de 138'200.- (sans le montant promis par le département).

6. P DM 941 – Désaffectation de la parcelle N° 11'760 du domaine public communal en domaine privé communal et création d'une servitude de construction

M. Mazzola rappelle que cette démarche est rendue nécessaire afin de préserver les arbres remarquables de la parcelle. Il ajoute que notre résolution a été entendue et particulièrement la ré-arborisation du quartier de Cressy, pour laquelle il est mentionné que le CA reviendra avec des propositions en 2023.

Mme von Gunten-Dal Busco indique que cette délibération fait suite aux nombreuses discussions de ces derniers mois entre les promoteurs, les propriétaires de la parcelle et l'Etat, les associations et la Commune. Le CA a régulièrement présenté les avancées dans ce dossier, qui a aussi été présenté en commission. Aujourd'hui, la demande est technique pour permettre de mettre en œuvre la solution retenue, à savoir un déplacement du sous-sol sous notre voirie communale, afin de conserver un maximum d'arbres. *Elle présente quelques captures d'écran permettant de mieux visualiser la problématique. De deux parcelles actuellement, on passera après découpages à trois parcelles.*

Tous les frais inhérents à cette solution (actes notariés, travaux, déplacement de conduites, etc...) sont à la charge des promoteurs et les 30'000.- compensant la servitude ont été estimés par un expert.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier constate que cette délibération s'inscrit dans la droite ligne de la discussion intervenue pour le maintien des arbres sur cette parcelle, aussi Le Centre propose un vote sur le siège.

M. Reverchon est content de voir que l'on avance sur ce dossier avec une solution trouvée pour une partie des arbres et relève le travail effectué par toutes les parties. En conséquence, il demande aussi un vote sur le siège.

Le Président propose de passer aux votes sur le siège, puis de la DM 941.

Le vote sur le siège est approuvé à l'unanimité des 16 présents.

DELIBERATION POUR LA DESAFFECTATION DE LA PARCELLE N°11'760, DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN DOMAINE PRIVE COMMUNAL ET LA CREATION D'UNE SERVITUDE DE CONSTRUCTION (EMPIETEMENT EN SOUS-SOL), SOUS-CONDITIONS

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif ;

Vu le PLQ 28'680 du quartier de Cressy, adopté par le Conseil d'Etat le 11 octobre 1995 ;

Vu le projet de construction d'un immeuble de 21 logements élaboré par le bureau Spitsas, architectes au 78 chemin de Cressy ;

Vu l'autorisation de construire n° DD 111'265, accordée le 26 mars 2019 ;

Vu l'autorisation d'abattage de 26 arbres n° 2018 0434 accordée le 28 janvier 2019 ;

Vu les recours déposés auprès des instances cantonales (TAPI et CACJ) et auprès du Tribunal fédéral et les décisions rendues le 5 juin 2020, 23 février 2021 et 10 mars 2022 rendant définitivement possible la construction du projet tel qu'autorisé en mars 2019 ;

Vu la pétition munie de plus de 1'000 signatures pour la création d'un parc public et d'un espace culturel à Cressy, déposée au Conseil municipal de Confignon, ainsi qu'au Grand Conseil (P 2108).

Vu la pétition PE « pour un parc public et un espace culturel à Cressy », classée lors du Conseil municipal de Confignon le 20 septembre 2022 ;

Vu la résolution R 170 « pour le patrimoine arboré remarquable de notre Commune » acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Confignon le 2 février 2021 ;

Vu la résolution R 198 « pour le maintien des arbres de Cressy » acceptée à l'unanimité par le Conseil municipal de Confignon le 20 septembre 2022 ;

Vu la résolution R 199 « Pour l'aménagement d'un parc public et d'un espace culturel sur la parcelle N° 11'070 à Cressy », classée par le Conseil municipal de Confignon le 20 septembre 2022 ;

Vu l'intérêt majeur de pouvoir protéger le patrimoine arboré communal, pour contribuer à lutter contre les changements climatiques ;

Vu la possibilité de pouvoir désaffecter le domaine public communal et accorder une servitude de construction en sous-sol pour y implanter une partie du parking souterrain de l'immeuble, permettant la sauvegarde de plus de la moitié des arbres prévus à l'abattage ;

Vu l'accord du 27 septembre 2022 entre le Conseiller d'Etat en charge du Département du territoire, le Conseil administratif de Confignon, les promoteurs du projet et les associations à l'origine de la pétition, pour privilégier cette solution ;

Vu le plan cadastral, plan de servitude et tableau de mutation parcellaire du géomètre Boymond n°20/2022 et le projet d'acte notarié de l'étude de Me Knoepfli daté du 30 novembre 2022

Vu l'expertise du bureau Necker, fixant la valeur de la servitude en sous-sol à CHF 30'000.- ;

Vu la commission CFAS du 5 septembre 2022 et le rapport de commission au CM du 20 septembre 2022 ;

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e, k et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05) ;

Conformément à l'article 11 alinéa. 2 de la loi sur le domaine public (LDPu-L1 05) ;

Sur proposition du Conseil administratif ;

Le Conseil municipal

D E C I D E

à la majorité qualifiée

Par 16 oui, 0 non et 0 abstention sur 16 CM présents

1. De diviser la parcelle n° dp11760, de 3578 m², propriété de la commune de Confignon, en 4 sous-parcelles n° dp11760A, dp11760B, dp11760C, dp11760D, selon le dossier de mutation mutation N° 20/2022, établi le 28 novembre 2022 par M. Dominique Boymond, Ingénieur géomètre officiel (ci-après le dossier de mutation) et le projet d'acte notarié établi par Me Knoepfli (ci-après le projet d'acte notarié).
2. De diviser la parcelle n°11070, propriété de Realimmo SA, Domimmo SARL, Hégémonia SARL, Elucimmo SA, d'une surface totale de 1'500m² en 3 sous-parcelles (11070A de 1474 m², 11070B de 23 m², 11070C de 3 m²), selon le dossier de mutation et le projet d'acte notarié.
3. D'accepter la désaffectation du domaine public communal des sous-parcelles n° dp11760B de 26 m², dp11760C de 0m² ainsi que de la sous-parcelle dp11760D de 411 m², telles que figurant dans le dossier de mutation. (Remarque : le dp11760A de 3141 m² n'est pas sujet à désaffectation)
4. De demander au département cantonal compétent d'approuver la désaffectation visée sous chiffre 3.
5. De réunir les sous-parcelles 11070A, dp11760B et dp11760C, d'une surface respectivement de 1474 m², 26m² et 0m², pour former la nouvelle parcelle n° 11895 de 1500 m² selon le dossier de mutation et le projet d'acte notarié.
6. De réunir les sous-parcelles dp11760D et 11070B, d'une surface respectivement de 411 m² et de 23 m², pour former la nouvelle parcelle 11903 de 434 m², selon le dossier de mutation et le projet d'acte notarié.
7. De réunir les sous-parcelles dp11760A et 11070C, d'une surface respectivement de 3'141m² et de 3m² pour former le dp11760, selon le dossier de mutation et le projet d'acte notarié.
8. D'accepter la constitution d'une servitude de construction (empiètement en sous-sol), à titre onéreux moyennant le paiement d'une indemnité de CHF 30'000.-, sur la parcelle n°11903, commune de Confignon, sise rue René-Jollien, propriété de la commune de Confignon, au profit de la parcelle n° 11895, commune de Confignon, propriété de Domimmo SARL, Elucimmo SA, Hegemonia SARL, Realimmo SA, selon le plan de servitude établi le 28 novembre 2022 par M. Dominique Boymond, géomètre officiel, et le projet d'acte notarié établi par Me Knoepfli.
9. D'accepter la correction mineure (mètre pour mètre) entre la parcelle du domaine public communal (n°11'760B) et la parcelle privée (n°11'070B) selon le plan cadastral établi le 28 novembre 2022 par M. Dominique Boymond, géomètre officiel.
10. De conditionner l'ensemble des points qui précèdent à l'obtention de l'autorisation complémentaire de construire pour le projet de construction situé sur l'assiette de la servitude.
11. De comptabiliser l'indemnité reçue de CHF 30'000.- en revenu, dans le compte de fonctionnement sous la rubrique 61.4240.

12. De demander l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du registre foncier et de la mensuration officielle afférents à ces opérations, vu le but d'utilité publique de celles-ci.
13. De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour procéder à la signature des actes notariés nécessaires.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La DM 941 est approuvée à l'unanimité.

7. P DM 942 – Crédit d'investissement complémentaire de CHF 65'000.-TTC destiné à la mise à jour du Plan directeur communal

Mme Uldry Frossard explique que la Commune a révisé son PDCom en 2019, dont une 1^{ère} version avait été présentée au CM en 2020. Le crédit voté de CHF 170'000.- a été entièrement utilisé pour l'élaboration de la version 0. Puis, suite à la demande du CM en mars 2020, faisant suite à la résolution 145, les mandataires sont venus présenter le travail effectué aux nouveaux membres du CM. Six séances de commissions ont été organisées et ont fait apparaître des demandes de modifications tant de la part du délibératif que de l'exécutif. A la demande du Canton, la Commune a dû élaborer la stratégie de densification de la zone villa et un crédit de CHF 40'000.- a été voté le 9 mars 2021. L'administration a donc jusqu'ici travaillé à la stratégie de la zone villa à intégrer au PDCom. La commission CAD a pu suivre et les travaux des mandataires, et ceux de la Commune. Cette stratégie sera présentée à la population en début d'année prochaine, puis soumise au CM par résolution. Le Canton a accordé aux communes un délai au 30.06.23. La stratégie de la zone villa étant intégrée au PD Com, il s'agit de finaliser au plus vite, car de nombreux propriétaires attendent cette validation pour déposer des demandes d'autorisation de construire.

Le groupement de mandataires a prévu plusieurs étapes comme la mise à jour et la création de fiches additionnelles, leur validation auprès des services cantonaux, et présentation des modifications aux membres des commissions. De plus, une information publique destinée à la population est également prévue. Vu le faible montant et les délais du Canton, le CA propose de voter sur le siège cette demande de crédit. Un point de situation sera régulièrement donné en commission, comme cela avait été fait avec la stratégie de la zone villa.

M. Mazzola propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Fournier déclare que Le Centre est plutôt sceptique avec cette nouvelle demande de crédit d'étude, il constate que l'on additionne les crédits d'étude en matière d'aménagement, alors que rien ne bouge et qu'aucun projet n'avance. En juin 2018, le CM a voté CHF 170'000.- pour réviser son PDCom et 4,5 ans plus tard, peu de choses ont avancé... Puis, en 2021, le CM avait voté une rallonge de CHF 40'000.- pour réaliser la stratégie de densification de la zone villa, et il nous est demandé encore CHF 65'000.- supplémentaires, toujours pour terminer le travail sur la révision du PDCom. Il indique que Le Centre ne souhaite pas se précipiter et propose un renvoi en CFAS pour évaluer ce qui a été dépensé dans les précédents crédits d'études votés par ce Conseil, voire en CAM, dépendant des discussions menées.

M. Kormann rejoint les propos de **M. Fournier** et constate qu'avec les dépenses déjà consenties, on atteint une somme proche de CHF 310'000.- et il ne comprend pas pourquoi le CA demande encore CHF 65'000.-, et ce avant la fin de l'année. Avec un dépassement des 300'000.-, VdG demande si cela ne nécessite pas une procédure AIMP ? Il demande donc un renvoi en CFAS et recommande d'examiner la substance de cette demande, et de vérifier ce qui a été fait des budgets précédents.

M. Mottier estime que cette demande nécessite une remise à jour de ce PDCom, la stratégie zone villa n'étant pas prévue dans le PDCom d'origine, il estime tout à fait normal de demander cette rallonge. Il propose un vote sur le siège pour permettre une mise à jour dans les temps.

M. Fournier, en réponse à **M. Mottier**, rappelle que la rallonge a déjà été votée par le CM il y a 2 ans et aujourd'hui on se retrouve avec une mise à jour qui potentiellement pourrait se retrouver en décalage avec le Canton qui avance plus vite. Il a donc l'impression que nous devons arriver au terme de ce travail et demande que le CA arrive à « mettre des barrières » et à rester dans le cadre du montant prévu.

Mme Uldry Frossard confirme que le montant de CHF 170'000.- a été entièrement dépensé pour la version 0 du PDCom. Et c'est le CM qui a demandé de faire des modifications en 2020. Elle ajoute qu'il est vrai que plus on attend, plus le PDCom devient obsolète, raison pour laquelle, il est devenu urgent de pouvoir terminer ce PDCom. Les CHF 40'000.- votés l'an passé ont été intégralement dépensés pour la stratégie de la zone villa, qui n'était pas prévue au PDCom. Il s'agissait d'une demande complémentaire du Canton. Nous arrivons aujourd'hui à bout touchant et pour que cette stratégie de la zone villa puisse être validée par le Canton, nous devons l'intégrer au PDCom d'ici au 31.12.22. Sinon le Canton appliquera ses propres règles. Toutes les communes ont du retard et Confignon n'est pas une exception. D'où la demande de voter ce crédit sur le siège.

Mme von Gunten-Dal Busco intervient pour préciser que le CA a décidé de ne pas donner de consigne sur le traitement de cette délibération.

M. Reverchon rappelle que de nombreuses heures ont été consacrées à parler de ce PDCom et que s'il n'y a pas le financement pour intégrer les remarques faites, il est incohérent de dire que finalement on ne va pas les intégrer. Au vu des grands enjeux, il est impératif d'intégrer ces commentaires et d'avancer pour « finir le travail ».

M. Barcellini ne comprend pas si le but est d'aller plus vite ou de ralentir en envoyant en commissions ? Nous héritons d'un travail de très bonne qualité fait en commissions CDEE et CAM et pour cela il considère que nous avançons notamment en relation avec le plan climat. Ce qui est positif.

Le Président propose de voter d'abord la proposition du vote sur le siège.

Le vote sur le siège est refusé par 7 Pour, 10 Contre et 0 Abstention.

Puis **M. Mazzola** propose de voter sur les renvois en CFAS et CAM

Le renvoi en CFAS est accepté par 16 Pour et 1 abstention. Le renvoi en CAM est refusé par 7 Contre, 6 Pour et 4 abstentions.
--

8. P DM 943 – Crédit d'investissement de CHF 35'000.- TTC destiné à la réalisation du Plan directeur des chemins pour piétons

Mme Uldry Frossard rappelle que le Plan directeur des chemins pour piétons a pour objectif de favoriser les déplacements à pied en application de la loi fédérale des chemins pour piétons et randonnées pédestres. Une mise à jour de ceux-ci est donc à l'ordre du jour particulièrement pour le parc Vuillonex et la voie verte Bernex-Bâtie. Le réseau des chemins pour piétons consiste en un maillage très fin de chemins et de routes, avec pour but d'identifier de nouvelles connections ou de zones à créer favorisant les piétons. Le mandataire propose de travailler par étapes : état des lieux, identification des parcelles concernées, des discontinuités et de promenades à réaliser, la compatibilité avec la planification supérieure (PDCant et PDCom) et la mise en relation avec le travail pour la stratégie de la zone 5, la coordination avec les promenades thématiques et la présentation en commission.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

Demain Confignon propose de voter sur le siège, s'agissant d'une étude dont les propositions reviendront en commission où nous prendrons le temps de les analyser.

M. Tournier revient sur la question de savoir comment favoriser la mobilité pour tous. La loi ne parle que de chemins pour piétons et de randonnées pédestres et il est important de préciser que nous

allons intégrer aux cheminements un mouvement plus général de mobilité douce. A cela s'ajoute les questions d'aménagement et de conservation des réseaux existants. VdG propose donc un vote sur le siège pour aller de l'avant.

Mme Schmidt demande si une réflexion sur l'accessibilité des lieux aux personnes à mobilité réduite avait été prévue ? **Mme Uldry Frossard** répond positivement.

Le Président lit le DECIDE et propose de voter sur le siège.



Législature 2020-2025

Délibération N° 943

Séance du Conseil municipal du **13 décembre 2022**

CREDIT D'ETUDE DE CHF 35'000.- TTC, DESTINE A LA REALISATION DU PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS

Vu la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LCPR),

Vu la loi sur l'application de la loi fédérale sur les chemins pour piétons et les chemins de randonnée pédestre (LaLCPR), dont les articles 5 et 8 qui définissent la procédure à suivre et donnent la compétence aux communes pour l'élaboration des Plans directeurs de chemins pour piétons,

Vu la première mise à jour du Plan directeur cantonal 2030 validée par le Conseil d'Etat le 5 septembre 2018, adoptée par le Grand Conseil le 10 avril 2019 et approuvée par la Confédération le 18 janvier 2021,

Vu la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT) art. 10,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

Sur proposition du Conseil administratif

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 16 oui, 0 non et 1 abstention sur 17 CM présents

1. D'accepter la réalisation d'un Plan directeur des chemins pour piétons.
2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 35'000.- TTC, destiné à couvrir les montants d'étude y relatifs.
3. De comptabiliser la dépense brute prévue de CHF 35'000.- dans le compte des investissements, sous rubrique N° 7900.250.52900.000, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Confignon, dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 35'000.- au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 7900.250.332 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif de l'an 2023 à 2027 ».

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

9. DM 934 – Crédit d'investissement de CHF 404'000.- TTC pour l'adaptation des sources de l'éclairage public communal

M. Kormann indique que les commissions CCE et CDEE ont travaillé ensemble et il relève que le travail de préparation avait été bien documenté. Il remercie aussi les délégués des SIG de Genève qui ont apporté des réponses globales et techniques en rapport avec ces investissements. Les changements prévus sont non seulement techniques, mais vont aussi dans le sens d'une adaptation dans 2 directions : tout d'abord une adaptation dans la gestion des énergies et aussi dans la qualité de la lumière et du respect de la biodiversité et des trames noires. Il rappelle que 20-25% du canton est déjà équipé en LED et que l'objectif est de passer rapidement à 90-95%, tout en restant adaptables à des technologies futures.

M. Reverchon poursuit avec les propositions faites par les commissions réunies qui sont au nombre de trois : mise en place de luminaires d'une puissance de 2700K sur les axes principaux et de 2200K à proximité des zones agricoles et du Parc des Evaux. Il est laissé à l'administration le soin d'affiner le mandat avec souplesse. Recommandation que les luminaires sous forme de lanternes soient remplacés par des luminaires LED de même esthétique (lanternes). Enfin, laisser en place les luminaires de la zone de l'Aire plutôt que les démonter complètement, car ce démantèlement devra être accompagné d'une information à la population.

Le préavis des 2 commissions réunies est de préavis favorablement la DM 934, tenant compte des 3 recommandations précitées.

M. Kormann ajoute encore au sujet de l'éclairage de l'église sur la place que celui-ci n'est pas considéré comme éclairage public, mais comme illumination. Il fera l'objet d'un examen particulier. **Mme von Gunten-Dal Busco** précise aussi que cet éclairage est géré par la Commune, alors que l'éclairage public est géré par les SIG.

M. Mazzola rappelle que le Kelvin est une mesure de la température des couleurs et non de la puissance.

Le Président lit le DECIDE et propose de voter la DM 934.



Législature 2020-2025

Délibération N° 934

Séance du Conseil municipal du **13 décembre 2022**

CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE CHF 404'000.- TTC POUR L'ADAPTATION DES SOURCES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC COMMUNAL

Vu l'art. 11 de la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE),

Vu l'art. 10 de la Constitution genevoise (Cst-GE, RS-GE A 2 00) qui dispose que l'activité publique s'inscrit dans le cadre d'un développement équilibré et durable,

Vu l'art. 167 al. 1 Cst-GE selon lequel la politique énergétique de l'Etat est fondée sur les principes de la réalisation d'économies d'énergie et du respect de l'environnement,

Vu la motion MV 2422A adoptée par le Grand Conseil genevois le 30 août 2018,

Vu la motion M182 « Pour la sauvegarde de la nuit » déposée le 30 mars 2021,

Vu la DM 515 votée le 13 mai 2008 pour l'assainissement du réseau d'éclairage public,

Vu l'estimatif des coûts établi par les SIG,

Vu les augmentations prévisibles des coûts de l'électricité,

Vu l'exposé des motifs du Conseil administratif,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e et m de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984- LAC (B 6 05),

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

Par 17 oui, 0 non et 0 abstention sur 17 CM présents

1. D'ouvrir un crédit d'investissement de CHF 404'000.- TTC destiné à l'adaptation des sources de l'éclairage public communal.
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 404'000.- TTC destiné à financer ces travaux.
3. De comptabiliser la dépense de CHF 404'000.- dans le compte des investissements sous rubrique N° 6150.870.501.
4. D'amortir la dépense prévue de CHF 404'000.- au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le compte 6150.870.33 « amortissements ordinaires du patrimoine administratif » dès la première année d'utilisation estimée à 2023.
5. De financer ces travaux par les fonds propres.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La DM 934 est acceptée à l'unanimité.

10. M 193 – Promotion économique et accueil des entreprises à Confignon

M. Francey informe que la motion a été traitée en séance le 28 novembre avec la présence de 2 c.a. et de 2 secrétaires généraux qui ont apporté beaucoup d'informations. L'invite de la motion a été changée pour exprimer le souhait de désigner un référent pour la promotion économique et le développement de la stratégie de l'aide pour la ZDIA. Comment se doter des outils nécessaires à l'élaboration de cette stratégie et faciliter la compréhension du besoin mutuel et l'anticipation des enjeux futurs de la commune. **La motion telle qu'amendée a été préavisée par 5 Pour et 1 Abstention.**

M. Fournier estime que cette motion part d'un bon sentiment, même si l'organisation d'événements pour promouvoir l'accueil d'entreprises n'a pas eu le succès escompté dans d'autres communes. Il confesse ne pas trop savoir que penser de cette motion et pense qu'elle n'est pas de taille à changer la situation qui ne lui paraît au demeurant pas problématique.

M. Barcellini trouve cette idée très intéressante et remercie les auteurs qui ont permis d'avoir une discussion assez riche autour de ce sujet. Deux questions restent sous-jacentes : quels sont les besoins des entreprises existantes d'une part et quelle est notre politique économique d'autre part. Puis, il désire souligner 2 éléments sur ce sujet : le premier est qu'il est possible de faire un certain nombre de

choses avec peu de moyens et aussi prendre en compte le souhait de la Commune d'avoir des entreprises à forte valeur ajoutée. Sur ce point, il souligne qu'il faut être clair : avec une population en hausse et sans toucher à la zone agricole, les activités économiques du canton et de la commune vont devoir monter sur l'échelle des valeurs. Il soutient donc la motion amendée.

M. Tournier explique que VdG soutient également cette motion. Il revient sur le côté social pour dire qu'il serait important que toutes les entreprises puissent se retrouver à un moment dans l'année pour échanger sur leurs besoins respectifs. Mais quelles sont les forces à disposition pour mener à bien l'exercice ? il a été question que l'administration s'en charge sur un temps de travail non clairement défini et il demande s'il est réellement possible que ceci soit pris en charge par l'administration. Néanmoins, il soutient cette motion dans son principe.

Le Président propose alors de passer au vote sur les amendements de la CFAS, puis sur cette motion amendée.

Les amendements proposés par la CFAS sont acceptés à l'unanimité.
--

	Motion	M193
---	---------------	-------------

Motion présentée par Messieurs les Conseillers municipaux :
Félicien Mazzola et Xavier Francey

Date de dépôt : 21 février 2022

Date de traitement : 13 décembre 2022

Promotion économique et accueil des entreprises à Confignon

Considérant :

- Le besoin impérieux pour Confignon d'augmenter la part des personnes morales dans ses revenus fiscaux ;
- Les opportunités qui se présentent avec l'aménagement des nouveaux quartiers de notre commune ;
- L'importance pour ces entreprises de pouvoir bénéficier d'une facilitation administrative et d'une certaine prévisibilité quant aux enjeux de la commune ;
- Le fait qu'une entreprise de taille extrêmement importante à notre échelle se soit installée en 2021 à Confignon mais qu'aucun contact n'ait été établi avec elle par l'administration ou par le Conseil administratif.

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif par 15 oui, 0 non et 2 abstentions sur 17 CM présents :

1. De désigner un référent à la promotion économique et l'accueil des entreprises, notamment pour promouvoir la stratégie de développement de la ZIDA.
2. De se doter des outils (DATA) nécessaires à l'élaboration et à la mise en place de cette stratégie.
3. D'organiser régulièrement un évènement ou un rendez-vous qui réunisse les entreprises actives à Confignon, avec l'objectif de faciliter la compréhension des besoins mutuels et l'anticipation des enjeux futurs de la commune.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La motion 193 telle qu'amendée est acceptée avec 15 Pour et 2 Abstentions.

11. R 205 - Une solution à court terme pour Une fois un cirque

M. Mazzola explique que cette résolution est issue du travail effectué en CAM et de la prise de conscience d'un enjeu à 2 niveaux : à court terme, pour le cirque de pouvoir implanter son chapiteau de manière plus durable, ne serait-ce que pour couvrir les coûts, et à plus long terme de disposer d'un lieu de manière pérenne dans le quartier des Cherpines. La commission a donc souhaité affirmer une position de principe, à savoir de soutenir l'intention d'implanter un chapiteau sur la parcelle évoquée ou sur une autre. Il ajoute que ce travail devra se faire dans le cadre des ressources de l'administration.

Le Président propose de voter l'entrée en matière qui est acceptée à l'unanimité des partis.

M. Marti propose d'accepter cette résolution et ajoute que ce qui devait être dit a déjà été dit.

Le Président propose alors de voter sur le siège.

 Commune de Confignon	Résolution	R205
--	-------------------	-------------

Proposition présentée par la commission aménagement & mobilité, soit Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux :

Félicien Mazzola, Isabelle Stoffel, Martin Barcellini, Vincent Tournier, Floriane Schmidt, Vincent Friot, Pierre-Alain Mottier

Date de dépôt : 28 novembre 2022

Date de traitement : 13 décembre 2022

Une solution à court terme pour Une fois un cirque

Considérant :

- La séance de travail fructueuse qui a déjà eu lieu entre l'association et la commune, permettant de préciser les besoins réciproques en vue d'un projet de long terme (pôle cirque aux Cherpines, figurant dans les projets de la commune en matière d'aménagement) ;
- L'enjeu pour l'association Une fois un cirque, à court terme, de pouvoir implanter son chapiteau de manière plus durable que la période de 6 semaines habituelle dédiée à ses spectacles, de manière à pouvoir déployer suffisamment d'activités (spectacles divers, cours, stage, activités socio-culturelles pour la population) et couvrir les frais importants liés à son chapiteau ;
- Le fait que l'association implantait, par le passé, son chapiteau durant une partie des vacances scolaires, par exemple pour y animer des stages et activités ouvertes à toute la population ;
- L'importance historique de cette association et du patrimoine à la fois matériel et immatériel qu'elle représente, y compris en matière de tradition pour la commune.

Le Conseil municipal déclare à l'unanimité des 17 CM présents :

- Soutenir les démarches de la commune afin de permettre une implantation durant plusieurs mois, du chapiteau de l'association Une fois un cirque, si possible dès le printemps 2023, en étudiant les terrains potentiels les plus adéquats sur la commune.

Le Président : Félicien MAZZOLA

La Secrétaire : Nicole ROEHRICH

La R 205 est acceptée à l'unanimité.

12. Questions

Question écrite de MM. Barcellini et Reverchon : De combien de classes supplémentaires au CO aurons-nous besoin les 20-30 prochaines années et où iront les enfants des habitants de Confignon ? + questions annexes. Le CA répondra par écrit.

M. Barcellini remarque que les trottoirs des routes de Soral et de Chancy, n'ont pas été dégagés de leur manteau neigeux, il demande donc qui est responsable pour quel emplacement ? Et juridiquement, qui est responsable en cas d'accident ?

Mme Gabus-Thorens répond que la route de Chancy et la route de Soral sont des routes cantonales. Quant aux trottoirs, il faudra vérifier. Concernant la responsabilité juridique, il n'y a pas de réponse générale, celle-ci dépendra des circonstances particulières.

M. Reverchon a constaté que les lumières ont été éteintes sur les axes secondaires, mais pas au Vuillonex. Pourquoi ?

Mme von Gunten-Dal Busco va se renseigner.

M. Reverchon demande quand aura lieu la prochaine rencontre intercommunale au bord de l'Aire ?

Mme Gabus Thorens répond que les magistrats doivent se réunir le lundi de la rentrée pour discuter du choix des 20 artistes à choisir.

M. Mazzola revient sur la liste des manifestations dans lesquels les pompiers pourront être mobilisés et plus particulièrement, quid de la course de caisses à savon ? **Mme Uldry Frossard** pense pouvoir répondre en début 2023.

M. Mazzola demande quand seront prévus les travaux de la fontaine, a-t-on une idée pour 2023 ?

Mme von Gunten-Dal Busco répond : pas encore, mais ceci figure toujours dans les choses à faire.

13. Propositions individuelles et divers

M. Knight annonce sa démission et lit un petit texte. **Le Président** le remercie pour son engagement et lui souhaite bonne chance pour la suite.

Le Président lève la séance à 22H00.



Félicien MAZZOLA

Président



Nicole ROEHRICH

Secrétaire